



Ouverture de la procédure d'examen de l'opération de concentration AZ Medien/NZZ

(art. 32 et 33 de la loi du 6 octobre 1995 sur les cartels; RS 251)

Le 25 mai 2018, la Commission de la concurrence a reçu la notification complète de la concentration mentionnée ci-dessus. AZ Medien AG, Aarau, ainsi que la Aktiengesellschaft für die Neue Zürcher Zeitung, Zurich, envisage la création d'une entreprise commune de plein exercice active en Suisse. L'entreprise commune sera prioritairement active dans le domaine des médias régionaux. De plus, les parties apporteraient dans l'entreprise commune leurs activités en Suisse dans ce domaine.

Il existe des indices que la concentration pourrait créer ou renforcer une position dominante sur les marchés des lecteurs de quotidiens dans les régions de Soleure et d'Argovie, ainsi que sur le marché publicitaire pour périodiques portant sur la technique des bâtiments. De plus, il existe des indices que la concentration pourrait créer ou renforcer une position dominante collective sur le marché des lecteurs de quotidiens dans la région bâloise et sur le marché des lecteurs de journaux dominicaux. C'est la raison pour laquelle la Commission de la concurrence va examiner de façon approfondie la manière dont la concentration envisagée impacte la concurrence.

Toutes les entreprises ou personnes intéressées peuvent déposer auprès de la Commission de la concurrence (Secrétariat) leur prise de position sur le projet de concentration.

Les prises de position doivent être transmises par écrit au Secrétariat au plus tard dans les 10 jours suite à la présente publication. Elles peuvent être envoyées au Secrétariat par fax (+41 58 462 20 53) ou par courrier postal, avec mention de l'opération de concentration indiquée dans le titre, à l'adresse suivante:

Secrétariat de la Commission de la concurrence
Hallwylstrasse 4
CH-3003 Berne

Conformément à l'art. 43 LCart, seules les entreprises qui participent à la concentration ont qualité de parties.

3 juillet 2018

Secrétariat de la Commission de la concurrence